Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 28

OBJET :

Convention de servitude de passage de canalisations avec GRDF, rue de Concy & rue Louis Armand (parcelle AR n° 592)

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Adjoints au Maire, Mme Vannina ETTORI, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, M. Alexandre DUMONT, M. Jean-Moïse VENEROSY, M. Jean-Paul REGEASSE, Mme Carole PELLISSON, M. Jean-François CARO, Mme Audrey WACQUIEZ-CORMONT, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, Mme Victoire REFALO (présente à 19 h 56, à partir du point n° 10), M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, Mme Marie-Christine ROBILLARD, M. Rémy PETIT, M. Jérôme RITTLING, Mme Claire CHARANSONNET, M. Romain SARRASIN, M. Bernard TARKALI, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE
Mme Dominique RENONCIAT donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
Mme Anne-Laure GUIBERT donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER
M. Gérard BOUTHIER donne pouvoir à M. Jean-Claude LE ROUX
M. Bernard NUSBAUM donne pouvoir à M. Didier LE COZ
Mme Victoire REFALO donne pouvoir à Mme Laëtitia DOROT, jusqu'au vote du point n° 9 inclus
Mme Fabienne GABBANELLI donne pouvoir à M. Jérôme RITTLING

Secrétaire de séance : M. Guy CLUZEL

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220630-2022-06-303-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

DELIBERATION N° 2022/06/303

OBJET : **Convention de servitude de passage de canalisations avec GRDF, rue de Concy & rue Louis Armand (parcelle AR n° 592)**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que, dans le cadre des nouvelles constructions du quartier Gare situé rue de Concy, rue de la Gare et Impasse du Couvent, l'opération immobilière constituée de logements, équipements publics, surfaces commerciales et parc de stationnement doit être raccordée aux réseaux publics de toute nature ;

CONSIDERANT que la société Gaz Réseau Distribution de France (GRDF) souhaite étendre son réseau de gaz pour l'alimentation des nouvelles constructions citées supra ;

CONSIDERANT que GRDF a transmis à la Ville de Yerres, propriétaire du fonds servant, le tracé de la future canalisation en « PE » (polyéthylène extrudé) d'un diamètre « 63 mm », ainsi qu'une convention de servitude de passage sur la parcelle section AR n° 592 appartenant à la Commune ;

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de servitude de passage de canalisations avec GRDF concernant le fonds servant cité en objet ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitude, l'acte authentique, et à accomplir les formalités afférentes ;

DIT que la convention de servitude prend effet à compter de la date de notification et prendra fin dès l'entrée de la canalisation dans le domaine public géré selon le Code de la voirie routière et le Règlement de voirie de la Commune de Yerres.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 05/07/2022
et de la publication le 04/07/2022
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220630-2022-06-303-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022